



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares tenue le 26 février 2018, à 19 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
Le vice-président :	Monsieur Jean-Guy Chartier jr
Les commissaires :	Madame Louise Bélanger Madame Lisette Demers Chagnon Madame Diane Dubeau Bélanger Madame Colette Jeansonne Delisle Monsieur Jean Jetté Monsieur Roch La Salle Monsieur Roch Lavallée Madame Isabelle Perreault Madame Marie-Claude Tremblay Madame France Trudel Lanoue Monsieur Maurice Valiquette Madame Lorraine Wolfe
Les commissaires-parents :	Monsieur Patrick Brûlé Monsieur Louis-Philip Grenier Monsieur Éric Ouimet

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
Le directeur général adjoint :	Monsieur François Morin
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière
Étaient absents :	Madame Isabelle Auger Monsieur Benoit Yale (démission effective le 26 février 2018)

▪ **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « Il y a peu de temps, deux élèves de l'école Pierre-de-Lestage se sont enlevé la vie. Je vous demande une minute de silence à la mémoire de ces deux jeunes adolescents et pour signifier notre compassion à leur famille, leurs amis et à l'équipe-école. Bonne séance à tous. »

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2018**

C.C.-105-180226 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 février 2018 incluant l'ajout d'un (1) point :

- Motion de félicitations.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018

C.C.-106-180226 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2018.

3. QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Madame Julie Bertrand, propriétaire d'un service de garde privé à Notre-Dame-des-Prairies, souhaite s'adresser à l'assemblée concernant une possible entente mutuelle pour *extensionner* le service de garde de l'école à l'extérieur des locaux de l'école.

Madame Anne-Marie Morin, parent utilisateur d'un service de garde privé, souhaite sensibiliser l'assemblée à d'éventuelles fermetures de ces services de garde.

4. AMENDEMENT AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET PARATECHNIQUE – ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 a été adopté par la résolution C.C.-135-170515;

CONSIDÉRANT l'ouverture à venir de la nouvelle école primaire à Saint-Lin–Laurentides;

CONSIDÉRANT les besoins de la nouvelle école primaire à Saint-Lin–Laurentides;

C.C.-107-180226 IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Ouimet et résolu unanimement :

D'AMENDER le plan d'effectifs du personnel de soutien administratif, technique et paratechnique – Année 2017-2018 :

- en créant un poste régulier de secrétaire d'école à temps plein à 100 %, à 35 heures, pour la nouvelle école primaire à Saint-Lin–Laurentides.

5. ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT D'UN ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (ci-après nommée : « LCOP ») ainsi que les règlements qui en découlent, dont notamment le *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (ci-après nommé : « RCTC »);

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement insatisfaisant de l'entrepreneur « 9056-0574 Québec inc. » (ci-après nommé : « Construction Éric Longpré ») effectuée par le Service des ressources matérielles relativement au projet de réfection de l'enveloppe, du vide sanitaire et du drainage de l'école Sainte-Anne (004 - Saint-Norbert);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares (ci-après nommée : « CSS ») a transmis le rapport de rendement insatisfaisant à l'entrepreneur Construction Éric Longpré dans les délais prescrits au RCTC; soit dans un délai de 60 jours de la fin du contrat, laquelle fin du contrat correspondant, en vertu du cahier des charges des documents d'appel d'offres, à la date d'expiration des garanties offertes par l'entrepreneur, soit la garantie d'un an à compter de la fin des travaux pour malfaçon, le tout tel que prévu à l'article 2120 du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT que Construction Éric Longpré a transmis ses commentaires relativement à ladite évaluation de rendement insatisfaisant à la CSS dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles, suite à l'analyse des commentaires reçus, de maintenir l'évaluation de rendement insatisfaisant;

CONSIDÉRANT que tous les délais prévus en vertu de la LCOP et des règlements qui en découlent ont été dûment respectés;

C.C.-108-180226 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Chartier jr et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la recommandation du Service des ressources matérielles de maintenir l'évaluation de rendement insatisfaisant de l'entrepreneur Construction Éric Longpré;

DE REFUSER l'entrepreneur Construction Éric Longpré à titre de soumissionnaire pour la CSS pour les deux (2) prochaines années, et ce, conformément au *RCTC*.

6. AMENDEMENT AU CONTRAT DE BERNARD MALO INC. POUR LE CENTRE MULTISPORT

CONSIDÉRANT les résolutions C.C.-110-170327 et C.C.-012-170828;

CONSIDÉRANT que l'article 13 alinéa 1 de la Loi sur les contrats des organismes publics permet de conclure un contrat de gré à gré lorsqu'une situation d'urgence, la sécurité des personnes ou des biens est en cause;

CONSIDÉRANT l'analyse des coûts et la recommandation de paiement par l'expert en sinistre au dossier;

CONSIDÉRANT que l'échéancier pour la réparation du Centre multisport est tributaire des délais nécessaires aux obligations contractuelles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la commission politique du Service des ressources matérielles suite à la présentation du dossier le 19 février 2018;

C.C.-109-180226 IL EST PROPOSÉ par madame Colette Jeansonne Delisle et résolu unanimement :

D'AUTORISER les coûts de location mensuelle pour l'étalement temporaire, pour une période supplémentaire de cinq (5) mois jusqu'au 5 août 2018, à Bernard Malo inc. au montant de sept cent vingt-sept mille huit cent cinquante et un dollars et trente-cinq cents (727 851,35 \$), toutes taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet.

7. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT (ANNEXE 7)

CONSIDÉRANT la demande conjointe d'un promoteur et de la Municipalité de Saint-Esprit d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie approximative de trois cent soixante-dix mètres carrés (370 m²);

CONSIDÉRANT que cette parcelle de terrain faisait déjà l'objet d'un projet d'emphytéose en faveur de la Municipalité de Saint-Esprit et n'est, de ce fait, pas nécessaire pour d'éventuels projets d'agrandissement de l'école Dominique-Savio (096);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares (ci-après nommée : « CSS ») désire procéder à la vente de la parcelle de terrain pour et au prix de la valeur marchande, laquelle sera établie postérieurement;

CONSIDÉRANT que la valeur marchande ne sera en aucun cas supérieure à cent mille dollars (100 000 \$);

CONSIDÉRANT que la CSS peut aliéner un immeuble dont la valeur marchande n'excède pas cent mille dollars (100 000 \$) sans l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la commission politique du Service des ressources matérielles à la suite de la présentation du dossier le 19 février 2018;

C.C.-110-180226 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

DE VENDRE la parcelle de terrain d'une superficie approximative de trois cent soixante-dix mètres carrés (370 m²) à la Municipalité de Saint-Esprit aux conditions suivantes :

1. QUE la CSS et la Municipalité de Saint-Esprit s'entendent sur le prix de vente/acquisition,
2. QUE la Municipalité de Saint-Esprit défraie la totalité des coûts afférents à ladite vente d'une parcelle de terrain, sans exception;

QUE la CSS mandate la direction du Service des ressources matérielles pour qu'elle puisse faire évaluer la parcelle de terrain afin d'en établir la valeur marchande;

QUE la CSS mandate la direction du Service des ressources matérielles pour effectuer les différentes démarches de négociation avec la municipalité de Saint-Esprit;

QUE la CSS autorise le Président et la Direction générale à signer tous les documents relatifs à la vente de la parcelle de terrain.

8. MOTION DE FÉLICITATIONS

C.C.-111-180226 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

D'ADRESSER une motion de félicitations aux municipalités qui ont participé aux Journées de la persévérance scolaire et pour les inviter à poursuivre leur travail auprès de nos élèves.

9. COMITÉ DE TRAVAIL

DEMANDE DE HUIS CLOS

C.C.-112-180226 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos. Il est 20 h 28.

LEVÉE DU HUIS CLOS

C.C.-113-180226 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 21 h 22.

SUJETS POUR INFORMATION

Rapport du président

Monsieur Michel Forget, président, énumère quelques-unes de ses rencontres et activités, dont le dernier conseil général.

Rapport du comité exécutif

Un bref compte rendu de la dernière rencontre du comité exécutif est effectué.

Rapport du comité de parents

Monsieur Éric Ouimet fait un bref compte rendu des points abordés lors du dernier comité de parents, le 21 février 2018, dont diverses consultations concernant :

- Objectifs, principes et critères de répartition 2018-2019
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Années 2018-2021
- Actes d'établissement – Année 2018-2019

La prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 21 mars 2018.

Rapport des commissaires délégués aux comités internes et externes

Certains commissaires font part de quelques-unes de leurs rencontres, dont :

Monsieur Maurice Valiquette

- Comité consultatif EHDAA
- Fondation des Samares

Monsieur Jean-Guy Chartier jr

- Conseil d'établissement du cégep

Madame Diane Dubeau Bélanger

- Comité consultatif du transport scolaire

Madame Marie-Claude Tremblay

- SADC Matawinie

Madame Louise Bélanger

- Fondation des Samares
- Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-114-180226 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 22 h 45.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale